

République Française - Département du Rhône

Commune de Saint-Laurent de Mure

Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Nombre de membres

Afférents au CCAS

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Séance du 01 avril

**L'an deux mille vingt cinq
à 18 heures 30.**

Les membres de la Commission Communale d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Sylvie FIORONI, Vice-Présidente.

Présents :

Sylvie FIORONI, Noël SAUZET, Didier DAGAND, Tiphaine KOROL, Chantal ROSSERO, Michèle BALMET, Aurélia DUCHET, Pascale BALFIN, Jeanine TRUCHET, Solange CANGINA.

Procuration : *Patrick FIORINI donne pouvoir à Sylvie FIORONI
Elma SOURD donne pouvoir à Didier DAGAND*

Excusés : *Patrick FIORINI, Catherine REMBOWSKI, Elma SOURD*

Absents : *X*

Secrétaire de séance : *Michèle BALMET*

Date de la convocation : *20/03/2025*

06/2025- Vote du budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 du CCAS est présenté aux membres du Conseil d'Administration.
Il s'équilibre :

- en dépenses et recettes de fonctionnement pour la somme de 85 942,62 €,
- en dépenses et recettes d'investissement pour la somme de 7 150 €.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité (12 voix) :

- **ADOPE** le budget primitif 2025 du CCAS tel qu'il a été présenté,
- **AUTORISE** les virements de crédits nécessaires à l'ajustement des comptes en fonction des besoins,
- **CHARGE** Monsieur le Président de mettre en application ce budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an indiqués ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
Patrick FIORINI

